



République d'Haïti



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

**LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPMENT RURAL
(MARNDR)**

ET

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPMENT (PNUD)

POUR

**LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'UNITE DE
GESTION DES PROJETS (UGP) DE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION (PPI) POUR LA PERIODE
ALLANT DE JUILLET 2018 A DECEMBRE 2019.**

Août 2018



Pays: Haïti

Révision substantive

Titre du Projet : Renforcement de la capacité de gestion administrative et financière de l'Unité de Coordination des Projets de Développement de la Petite Irrigation (PPI-II & III)

Numéro du Projet : 00092199

Partenaire de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Date de Début : Juillet-18 **Date de fin :** Décembre 2019 **Date de réunion du CLEP :** 26 juillet 2016

Justification de la révision substantive

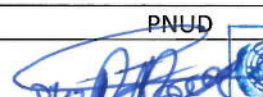
Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelle et du Développement Rural (MARNDR) a sollicité les services du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour renforcer les capacités de gestion administrative et financière de l'Unité de Gestion des Projets (UGP) de Développement de la Petite Irrigation (PPI) mise en œuvre par le MARNDR dans le cadre du financement du Fonds International de Développement (FIDA) – Accord de dons DSF 8041 & G-I-DSF 8103 HT. En effet, pendant la revue à mi-parcours du projet (PPI-3) du 25 avril 2016 au 06 mai 2016, il a été convenu entre le Gouvernement d'Haïti et le bailleur FIDA de la mise en place d'une unité de gestion de projet dédiée au PPI-3 qui bénéficiera de l'appui technique du PNUD jusqu'à la clôture du projet, initialement prévue le 30 juin 2018 qui a été par la suite prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Il s'agit : (i) d'assurer la prise en charge de la gestion administrative et financière sur une période de 18 mois du projet PP-3, (II) Consolider la formation des cadres de l'UGP (III) d'appuyer la clôture financière dudit projet au 31 décembre 2019.

Brève Description

Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelle et du Développement Rural (MARNDR) a sollicité les services du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour renforcer les capacités de gestion administrative et financière de l'Unité de Gestion des Projets (UGP) de Développement de la Petite Irrigation (PPI) mise en œuvre par le MARNDR dans le cadre du financement du Fonds International de Développement (FIDA) – Accord de de dons DSF 8041 & G-I-DSF 8103 HT. Il s'agit : (i) Appuyer le processus de clôture du projet PPI-2, (ii) Assurer la prise en charge de la gestion administrative et financière sur une période de 18 mois du projet PP-3, (III) Appuyer la clôture financière dudit projet sur une période de six (6) mois

Effet escompté auquel contribue le projet (PNUAD/DPP) : La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif. Résultat Indicatif : Les institutions nationales et territoriales du secteur agricole sont activées pour mener une transformation en profondeur des moyens de production agricole, qui soit à la fois durable et génératrice d'emplois et de moyens d'existence.	Total des ressources nécessaires (en USD):	\$ US 1 068 954,43	
	Total des ressources allouées (en USD):	TRAC:	
		Donateur :	\$US 721 452,73
		Donateur:	
		Gouvernement:	
		En nature (PNUD):	\$US 347 501,69
	Non financé :		

Approuvé par (signatures):

MARNDR		PNUD	
 Jobert C. ANGRAND Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)		 Yvonne HELLE Directrice Principale	
Date:		Date:	

I. ANALYSE DE LA SITUATION

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) s'est engagé depuis 2008 dans la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de Développement de la Petite Irrigation qui vise (a) l'augmentation et la diversification de la production agricole à travers le développement des infrastructures de petite irrigation; (b) l'amélioration des revenus agricoles des familles plus vulnérables à travers des technologies de mise en valeur, de conservation et de commercialisation des productions (c) le développement de capacités de gestion et de planification aux niveaux local pour la sécurisation durable des revenus.

La stratégie de développement des infrastructures repose sur un Plan d'aménagement. Ce dernier fait l'objet d'une concertation faisant intervenir association d'usagers, comité local d'irrigation, coopérative agricole, collectivité territoriale sur chaque site pour pouvoir évoluer au plus près des besoins et ce, dans une logique de transférer des fonctions précédemment assurées difficilement par le MARNDR à des associations d'usagers. L'investissement est précédé d'un exercice adéquat de clarification foncière et d'un appui à la structuration des usagers.

La mise en valeur passe à travers le financement d'actions d'intensification et de diversification agricoles, de conservation-transformation des produits et de recherche-développement. Le caractère participatif du diagnostic des problématiques, de l'identification et de la formulation des actions, de leur mise en œuvre et de leur évaluation est assuré, ainsi que leur cohérence avec les schémas d'aménagement de site préalablement élaborés en concertation entre l'amont et l'aval.

Le renforcement des capacités concerne les interventions i) de renforcement des capacités des familles d'irrigants et leurs organisations, les cadres des services techniques publics et privés; les responsables de collectivités territoriales...), ii) d'appui à la commercialisation et iii) de renforcement des services financiers de proximité.

Cofinancé initialement par le FIDA et l'OPEP dans le cadre de deux accords de prêt pour un montant total de 27 millions dollars, la deuxième phase du Projet de Développement de la Petite Irrigation a évolué dans le temps. D'abord, grâce à l'approbation d'un financement supplémentaire de 5,66 millions USD, sous forme de don, au titre de la soutenabilité de la dette (Conseil d'administration du FIDA, septembre 2009), les activités du PPI-II, originellement concentrées dans les départements du Nord-est et du Nord-ouest ont été étendues au département du Centre. Par la suite, dans le cadre du COSOP, les activités du projet se sont étendues dans le département des Nippes et la Région Goavienne et ont fait l'objet d'une nouvelle phase (PPI-III) relevant de la même unité de coordination avec un budget de 16,6 millions de dollars américains.

L'implémentation de la phase III du PPI a été retardée suite aux bouleversements de l'équipe de coordination du projet et a des difficultés de gestion des différents centres de coût suivant les procédures du Fonds International pour le Développement Agricole ou les standards internationaux de gestion fiduciaire. Cette situation a été à la base d'une restriction de droit de retraits au titre des activités du projet et d'un investissement en urgence du gouvernement d'un montant d'un million de dollars dont 440,000 en remboursement des dépenses réelles, récusées par le FIDA et 600,000 pour remettre en eau les périmètres initiés.

Suite à un processus compétitif lancé en août 2014, le Ministère a bénéficié d'une assistance technique du Programme de Nations Unies pour le Développement, en matière de gestion administrative et financière, en février 2015, renouvelé en mars 2016, qui a permis le redressement de la situation, la réalisation des conditions de mise en route du PPI-III et l'achèvement des activités du PPI-II. La clôture des comptes du PPI-II effective décembre 2016.

Dans le cadre de la reprise des activités de la troisième phase du PPI, le MARNDR envisage de renouveler, par entente directe, sa collaboration avec le PNUD pour consolider les acquis du projet et accompagner l'équipe du projet PPI-III de sa phase actuelle jusqu'à sa clôture au 31 décembre 2019.



❖ Éléments de la prolongation de la mission d'accompagnement du PNUD

L'objectif général de la prorogation du mandat du PNUD est d'accompagner l'UGP du PPI-3 à travers une bonne programmation et gestion des ressources financières. En d'autres termes, la nouvelle mission du PNUD, se poursuivra sur la :

A.- Gestion des fonds de l'accord de don du projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la région Goâviennne (PPI-III)) sur une période additionnelle de dix-huit mois (18) mois s'étendant de 1^{er} juillet 2018 au 30 décembre 2019.

B.- Consolidation de la formation de l'UGP du PPI-III à l'accomplissement des conditions durables de gestion administrative et financière, et de passation de marchés

3.1.- Description détaillée de la mission d'accompagnement de l'UGP du PPI-III

Gestion des fonds

Les activités du PPI-III sont principalement mises en œuvre par différents opérateurs recrutés (entreprises, bureaux d'études, ONG, consultants individuels etc.) et dans certains cas, des structures centrales et déconcentrées du MARNDR. Le PNUD continuera à assurer la gestion des fonds du PPI-III et à améliorer la qualité des demandes de retraits de fonds en contribuant à leur préparation et en les révisant avant soumission au FIDA. Son mandat porte aussi sur le suivi des procédures de passation de marchés pour s'assurer que les dépenses sont engagées suivant les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité ; le paiement des prestations suivant ses mécanismes opérationnels, administratifs et institutionnels, et la reddition des comptes par le biais de rapports financiers transmis en temps réel à l'UGP. Il appuie l'UGP dans la saisie des opérations comptables sur le logiciel TOMPRO par le transfert des données comptables après la date de règlement, la vérification des états financiers générés par TOMPRO par le biais d'une comparaison des enregistrements sur les logiciels utilisés par les deux structures (ATLAS par le PNUD & Tompro par le PPI), et la préparation des DRF par la mise à disposition autant de fois que nécessaire des documents justificatifs de dépenses.

Le PNUD renforcera le système de contrôle interne de l'équipe de l'UGP du PPI-III afin de le rendre plus rigoureux et fiable. Il suivra l'application et l'appropriation par l'UGP des outils et techniques de planification et de programmation précédemment développés.

Le PNUD veillera à ce que les activités soient effectuées en accord avec le plan de travail et budget annuel (PTBA) ainsi que le plan de passation des marchés (PPM). Il doit aussi assister l'UGP-PPI-3 dans l'identification des goulots d'étranglement qui pourraient causer des retards dans l'atteinte des objectifs et proposer les solutions appropriées.

Formation de l'équipe de l'UGP du PPI-III

Le PNUD poursuivra la formation de l'équipe pour renforcer ses compétences, en gestion programmatique, gestion administrative et financière, en gestion de l'information et en passation de marchés. Certaines de ces formations concerneront :

- Formation des cadres de l'UGP en montage, mécanismes de financement, gestion et suivi évaluation du projet et programmes ;
- Formation à la conception et mise en place en œuvre d'un système de qualité ;
- Formation Gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- Formation au management stratégique du changement orientée vers la gestion des équipes et le développement des performances (PRINCE II ou autre).

- Gestion des archives dans les projets, les administrations et les structures publiques.

Un calendrier de formation est à élaborer avec la coordination de l'UGP du PPI-3.

4.- RESULTATS ATTENDUS

Les produits escomptés dans le cadre de cette intervention peuvent se présenter comme suit :

- (i) Le taux d'exécution financier du PPI-III au terme des 18 prochains mois d'exécution en décembre 2019 est de 90% ;
- (ii) Les fonds mis à la disposition du projet sont utilisés conformément aux accords et aux fins pour lesquels ils ont été octroyés en vue d'atteindre les objectifs du projet **(Absence de dépenses non éligibles)**
- (iii) Le système de comptabilité, de présentation d'information comptable et financière est fonctionnel ; et les opérations sont correctement comptabilisées de façon à assurer que les états financiers ne comportent pas d'erreurs ; **(augmentation substantielle du niveau de conformité des dossiers comptables) ;**
- (iv) Les structures organisationnelles, le personnel, les procédures écrites et les contrôles sont appliqués ;
- (v) La capacité de la comptabilité de l'UGP du PPI-III d'enregistrer les opérations financières sur le système TOMPRO et de gérer de manière fiable les données financières conformément aux principes comptables est reconnue par le MARNDR ; **(Amélioration de la perception du MEF et du FIDA à l'égard de la capacité de gestion de l'équipe)**
- (vi) Le management de la passation des marchés est fait avec moins de paperasse ; et les documents électroniques et en durs sont bien archivés ;
- (vii) Les documents comptables sont soumis à temps (chaque 25 du mois) avec preuve de paiement pour s'assurer de leur saisie sur le logiciel TOMPRO ;
- (viii) Les Responsables de gestion, de suivi évaluation et de passation de marchés sont bien formés et sont en mesure d'assurer efficacement leur mandat.

5.- LIVRABLES

- Des modules de formation ainsi que des outils de contrôle interne, de programmation et de suivi adaptés ;
- Un rapport trimestriel adressé aux autorités du MARNDR dans le cadre de la mise en œuvre de cette assistance technique au plus tard un mois après la fin de chaque trimestre. Des rapports mensuels et à un rythme plus fréquent peuvent être sollicités en fonction du besoin. Au plus tard trois mois après la fin de la prestation, un rapport final avec une analyse critique du coût-bénéfice de la prestation ainsi que la valeur ajoutée individuelle et institutionnelle.
- Un rapport spécifique de performance des cadres du PPI-3 est attendu au 30 juin 2019 au plus tard afin d'orienter les autorités du Ministère aux fins de leur intégration dans la fonction publique.

Durée et période des prestations

La durée d'exécution du PPI-III pendant ce mandat est prévue pour 18 mois à compter du premier juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2019 et le budget total de PPI-3 se compose comme suit :

Don du FIDA : FIDA : 13,2 millions USD

État HAÏTIEN : 983 mille USD ;

BENEFICIAIRES : 554 mille USD

Dans le cadre de ce budget Le PNUD appuiera l'UGP dans la passation des marchés sur demande du ministère de manière à ce qu'elle parvienne à dépenser 95 % des fonds du projet.

La mission du PNUD débutera le premier juillet 2018 pour terminer le 31 décembre 2019 soit dix-huit (18) mois. La période de juillet à décembre 2019 est considérée comme celle de la clôture du projet.

II. APPROCHE TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE

Au regard des Termes de Références, la mission du PNUD englobe deux aspects :

A.- Gestion des fonds de l'accord de don du projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la région Goâviennne (PPI-III) sur une période additionnelle de dix-huit mois (18) mois s'étendant de 1er juillet 2018 au 30 décembre 2019.

B.- Consolidation de la formation de l'UGP du PPI-III à l'accomplissement des conditions durables de gestion administrative et financière, et de passation de marchés

Dans les deux cas, la même approche technique et méthodologique sera préconisée. La différence dans les interventions se situe au niveau des programmes de travail.

a) Approche technique et methodologies:

Modalités d'exécution (DIM, NIM-HACT, Apprendre en faisant)

En termes d'approche technique pour l'ensemble de son appui au MARNDR, le PNUD compte associer les Modalités DIM (Implémentation directe PNUD) et NIM (Implémentation par la contrepartie nationale) à travers le mécanisme du HACT (Cadre Opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces) du système des Nations Unies et à l'approche « apprendre en faisant » en vue de répondre à la tâche de Prise en charge réelle de la gestion administrative et financière durant les dix-huit (18) mois de mise en œuvre du projet jusqu'à la clôture financière et parallèlement reconstruire et renforcer les capacités en vue d'un transfert graduel de compétences conformément à la demande de propositions. Ainsi, le projet 97015 sera mis en œuvre par la modalité DIM et le projet PPI-3_97792 seront mis en œuvre par la modalité NIM.

Projets PPI-3 (97792) – Implémentation par la contrepartie Nationale (NIM)

Le PNUD utilisera la modalité d'Implémentation par la contrepartie nationale (NIM) qui est la modalité selon laquelle le MARNDR à travers UGP prend le rôle de partenaire d'exécution en utilisant le manuel et les outils de travail du projet PPI-III approuvés par le Ministère et le bailleur FIDA. Dans ce cas, comme décrit dans le Document de Projet, le PNUD mettra en place une structure adéquate avec la capacité technique et administrative nécessaire pour appuyer UGP à assumer la responsabilité et la réalisation efficace des activités convenues afin d'atteindre les résultats attendus. Avec cette approche, le bureau du PNUD évalue les capacités nationales au cours de la phase de formulation du projet afin de déterminer les forces et les faiblesses, la façon dont le PNUD peut aider à construire de nouvelles capacités, et la stratégie de sortie du projet, veiller à ce que l'intervention du PNUD contribuera au développement de nouvelles capacités ou le renforcement de celles actuelles.

Implémentation par la contrepartie Nationale

Le PNUD utilisera la modalité d'Implémentation par la contrepartie nationale (NIM) qui est la modalité selon laquelle le MARNDR à travers UGP prend le rôle de partenaire d'exécution en utilisant le manuel et les outils de travail du projet PPI-III approuvés par le Ministère et le bailleur FIDA. Dans ce cas, comme décrit dans le document de Projet, le PNUD mettra en place une structure adéquate avec la capacité technique et administrative nécessaire pour appuyer UGP à assumer la responsabilité et la réalisation efficace des activités convenues afin d'atteindre les résultats attendus. Avec cette approche, le bureau du PNUD évalue les capacités nationales au cours de la phase de formulation du projet afin de déterminer les forces et les faiblesses, la façon dont le PNUD peut aider à construire de nouvelles capacités, et la stratégie de sortie du projet, veiller à ce que l'intervention du PNUD contribuera au développement de nouvelles capacités ou le renforcement de celles actuelles.

Cette modalité de mise en œuvre nationale avec l'appui du PNUD devrait contribuer efficacement à :

- Une plus grande autonomie nationale par l'utilisation efficace et le renforcement des capacités de gestion du projet PPI-3, et de l'expertise technique du Ministère et des individus, par le biais de l'apprentissage par la pratique ;
- Une amélioration de la durabilité du projet PPI-III en augmentant l'appropriation nationale et un engagement aux activités de développement du projet ;
- Une Réduction de la charge de travail et l'intégration avec les programmes nationaux grâce à une utilisation accrue des systèmes et des procédures nationales appropriées.

Cette première étape d'évaluation étant réalisée avec un plan d'action défini, qui, malheureusement n'avait pas été mis en œuvre compte tenu de l'échéance de PPI-2 et les restrictions du bailleur FIDA, a connu une première phase de sa mise en œuvre à travers la formation à l'étranger de certains cadres de l'administration, la formation d'autres cadres à travers la faculté d'agronomie et mise en place d'outil de gestion administrative et financière.

Pour cette phase, Le PNUD va proposer de concert avec le Coordonnateur de l'UGP et comme indiqué dans les TDRS, un autre plan suivant les thématiques proposées par le MARNDR qui aura à actualiser le PTBA pour tenir compte du financement de ces activités dans le cadre du renforcement de capacités de l'UGP ou dans ce présent accord.

Le Ministère (MARNDR) à travers l'UGP aura la responsabilité globale de gestion du projet. Ainsi, le Ministère à travers l'UGP aura à suivre les règles et procédures établies pour ses propres opérations qui ont été conjointement validées par FIDA et MARNDR. Le PNUD veillera au respect du manuel de contrôle interne du projet PPI-3 ainsi que l'utilisation efficace et efficiente des outils de travail approuvés par les différentes parties.

Cadre Opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT) du Système des Nations Unies

Parallèlement à la prise en charge complètement de la gestion financière du projet, le PNUD s'engage à consolider les capacités de l'UGP pour le transfert graduel de la gestion financière du projet au cadre du MARNDR. Le Cadre Opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT) du Système des Nations Unies (voir Guide Adapté en Annexe 3) sera utilisé pour favoriser le renforcement des capacités. L'objectif du Cadre HACT est de promouvoir un alignement plus étroit de l'aide au développement avec les priorités nationales et de renforcer les capacités nationales de gestion et de responsabilisation, dans le but final de passer graduellement à des systèmes nationaux. Cet objectif correspond bien au concept du PPI-III d'appropriation nationale en même temps qu'il permet d'assurer la rigueur de gestion et l'opérationnalisation du contrôle interne nécessaires à l'atteinte effective et efficiente des résultats programmatiques du projet.



Apprendre en faisant

L'approche appelée « apprentissage expérientiel » ou constat de performance qui signifie « apprendre en faisant » consiste à impliquer les cadres dans des situations tirées de la réalité - calquées sur elle le plus possible - pour qu'ils puissent appliquer leurs compétences et les faire évoluer au cours du processus de renforcement des capacités. Par cette approche, la structure du PNUD, tout en étant responsable de la gestion administrative et financière du projet, aura pour mission principale la construction de capacité de l'équipe en place au sein de l'Unité de Coordination du projet de Développement de la Petite Irrigation tout en continuant d'appuyer tout le processus de clôture jusqu'au transfert de la balance de fonds réconciliée et certifiée par les auditeurs au FIDA.

Formation classique avec des structures spécialisées

Le PNUD pourra faire recours aux Institutions spécialisées pour assurer des formations spécifiques à travers un plan discuté avec la Direction du MARNDR.

Ce plan sera exécuté sous réserve :

- D'une allocation budgétaire approuvée dans le PTBA par le comité de pilotage ou dans l'accord signé entre le MARNDR et PNUD;
- Qu'une liste des cadres devant bénéficier de ce type de formation soit envoyée par le Ministère au PNUD;
- Que chaque demande de formation soit signée par le Directeur général.

Cependant, le PNUD voudrait rappeler que dans le cadre du projet de renforcement de capacité de 100 cadres du MARNDR financé par FIDA, tous les cadres du projet avaient été invités à ce type de formation animée par FAMV dans les thématiques de planification/programmation, budgétisation, gestion financière et suivi et évaluation. A titre illustratif, ci-dessous un extrait du PTBA 2017-2018 :

« 4.1.1.- Sous composante 1.1 : Renforcement institutionnel et Appui aux AI

Deux (2) sessions de formation consignées dans ce plan ont été déjà réalisées. La première en Supervision de chantiers pour appuyer les cadres de terrain (Ingénieurs et Responsables de BAC) en vue de s'assurer de la bonne qualité des travaux; la seconde portant sur la Planification, Budgétisation et Suivi-évaluation, a été organisée par le MARNDR en accord avec le PNUD et commanditée par le FIDA. »

L'Association de la modalité NIM à travers le mécanisme HACT et l'approche apprendre en faisant ainsi que des formations de type classique répond au souci du FIDA d'assurer une utilisation transparente des fonds et selon les standards internationaux de gestion financière et administrative et en même temps de permettre le renforcement de capacités de l'UGP en termes de gestion administrative et financière du projet.

Par ailleurs, l'équipe d'experts du PNUD pourrait apporter également à l'UGP/MARNDR en faisant appel à son réseau international, un appui à la préparation ou révision des Termes de références et des Spécifications Techniques de manière à profiter des meilleures pratiques internationales dans différents domaines ; d'une compréhension approfondie des contraintes auxquelles font face les soumissionnaires (délais de transport, dédouanement, autorisation des gouvernements locaux et organisation communautaires concernées, parmi d'autres) ; des conseils d'experts dans l'optimisation des ressources disponibles ainsi que des temps prévus pour la mise en œuvre de ces contrats et ; assurer à même temps une concordance avec les documents standard du FIDA.

b) Programme de travail

L'appui du PNUD se fera à travers son bureau d'Haïti en faisant appel à ses services régionaux et centraux pour des expertises et appuis ponctuels surtout en ce qui a trait au contrôle de qualité ainsi qu'une gestion globale de l'appui proposé.

- Pour le PPI-III

Dans le cadre de la gestion du projet PPI-III, le PNUD apportera une assistance en matière de gestion administrative et financière, et de passation de marchés, similaire à celle fournie à l'équipe du PPI-II à la levée de la sanction du FIDA et la première phase de mise en œuvre du PPI-3, accord PNUD / MARNDR juillet 2016-juin 2018.

L'approche de formation continue sera préconisée et permettra à l'équipe de l'UGP du projet PPI-III ainsi qu'au personnel du MARNDR et des institutions impliquées d'être en contact permanent avec des conseillers et experts de haut niveau du PNUD déployés à cet effet.

Des efforts importants seront réalisés pour mettre en place assez rapidement une structure au sein de l'UGP qui permettra d'assurer la prise en charge de la gestion du projet PPI-III ainsi qu'une appropriation nationale réelle de l'initiative à travers un processus de renforcement des capacités. Les processus seront conduits par l'équipe du PNUD en garantissant un transfert de compétences basé sur l'approche apprendre en faisant à l'équipe du MARNDR, qui renforcera les capacités en appliquant les meilleures pratiques internationales en matière de planification, de gestion, d'administration de projets et suivi et évaluation. Le PNUD élaborera avec l'UGP/ MARNDR un plan de formation de type classique sur les thèmes indiqués dans les Tdrs en ce qui a trait à la gestion administrative et financière, la passation de marché, le suivi évaluation en général, gestion de projet et pourra également faire recours soit à son expertise internationale ou des consultants nationaux ou internationaux ou des Institutions spécialisées pour certaines activités spécifiques :

- Formation des cadres de l'UGP en montage, mécanismes de financement, gestion et suivi évaluation du projet et programmes ;
- Formation à la conception et mise en place en œuvre d'un système de qualité ;
- Formation Gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- Formation au management stratégique du changement orientée vers la gestion des équipes et le développement des performances (PRINCE II ou autre).
- Gestion des archives dans les projets, les administrations et les structures publiques.

b.1. La gestion des fonds

Le dernier rapport de micro-évaluation de l'UGP conduit par PNUD avait déterminé le niveau de risque de gestion comme élevé et la modalité recommandée est le paiement direct et/ou remboursement à travers le formulaire FACE.

Sur cette base la gestion des fonds sera mise en œuvre comme suit :

- Le PNUD appuiera l'UGP dans la préparation d'un Plan de Travail et de Budget (PTBA) pour la période de la prise en charge ;

- Les fonds nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) approuvé par le FIDA et le CNP seront transférés au PNUD ;
- Le PNUD fera la gestion totale des fonds sur une période de 18 mois tout en faisant accroître graduellement l'autonomie de gestion de l'UGP et le suivi des activités de clôture du projet.
- Pendant la période de prise en charge totale, la gestion des fonds se fera sur la base du mécanisme HACT (approche harmonisée de transfert des fonds) actuellement utilisée pour le projet PPI-3 et qui donne d'excellent résultat suivant les dernières évaluations du bailleur et des auditeurs,
- Le PNUD continuera à faire le paiement direct des fournisseurs ou bénéficiaires sur la base d'un plan de travail signé en utilisant le formulaire FACE recommandé dans le Cadre HACT sous la supervision stricte du PNUD ;
- Une évaluation des indicateurs de performances sera conduite de façon trimestrielle pour : mesurer l'évolution de l'adaptation du personnel au nouveau contexte de travail et mesurer le transfert de compétences.
- Sur la base des valeurs des indicateurs de performances la stratégie de l'appui sera adaptée.

La prise en charge réelle de la gestion financière sera réalisée sur une période de 18 mois y comprise la période de clôture. Cependant, compte tenu des résultats du projet et le risque faible actuel du projet, si le Ministère souhaite une gestion partielle des fonds par la coordination par le transfert graduel des responsabilités fiduciaires du PNUD, les conditions suivantes doivent être remplies :

- **Pour l'augmentation du montant plafonné de la petite caisse:**
 1. Modifier le manuel du contrôle interne en y insérant cette modification en termes du montant ;
 2. Proposer une liste de dépenses éligibles pour cette augmentation ;
 3. Soumettre à FIDA le manuel pour la non-objection ;
 4. Soumettre tout le nouveau manuel au comité de pilotage pour la validation ;
 5. Transmettre le manuel de procédure révisé et la demande de décaissement au PNUD
- **Pour le décaissement sur le compte du projet:**
 1. Demande de non-objection de FIDA ;
 2. Micro-évaluation rapide du PNUD et présentation du résultat au CNP et au Ministère ;
 3. Détermination de la liste et type de dépenses à charger sur ce compte ;
 4. Validation de cette orientation par le comité national de pilotage ;
 5. Ouvert un compte bancaire du projet ;
 6. Demande de décaissement au PNUD sur base trimestrielle ;
 7. Justification au moins de 80% de l'avance précédente et 100% des avances antérieures avant de bénéficier tout autre décaissement.

b.2. Les systèmes comptables

Le PNUD utilisera Atlas, son système de gestion intégré sur plateforme web pour le suivi financier du projet. Il pourra ainsi tenir un grand livre qui permettra de justifier l'utilisation des fonds et de produire différents types de rapport de gestion périodiques et à la demande.

Le PNUD à travers des consultations appuiera l'UGP dans la maîtrise du logiciel Tompro recommandé par FIDA et utilisé par l'UGP pour l'enregistrement des transactions sur la base des adaptations guidées par le diagnostic. De ce fait, il va y avoir une comptabilisation parallèle avec deux systèmes indépendants et le PNUD va à s'assurer que Tompro soit effectivement utilisé comme système de gestion comptable par l'UGP comme stipulé dans les Termes de Références. Le PNUD facilitera également l'acquisition du logiciel Tom Marché et Tom Monitoring et la formation du personnel de l'UGP sous réserve de l'approbation du FIDA.

b.3. Le contrôle financier

En plus du suivi comptable permanent qui résultera du formulaire FACE et de l'interface Atlas – Tompro, le Cadre HACT comporte un volet activités d'assurance qui renforcera le contrôle financier. Les activités d'assurance (décrites en détail dans le Guide HACT) se résument comme suit :

- Examens périodiques (spot check)
- Contrôle programmatique des activités financées
- Audit des comptes et du contrôle interne (un audit programme annuellement et des audits spéciaux selon le besoin)

b.4. Les procédures de passation des marchés

Le PNUD sur demande du Ministère assurera totalement ou partiellement la passation et le suivi des marchés, contrats et conventions du Projet, toutes les composantes et activités confondues. Le PNUD facilitera en même temps le transfert de compétences par renforcement des capacités institutionnelles en matière de passation des marchés, en prenant des responsabilités suivantes :

- Mis en place des outils de gestion des marchés qui comprendra (i) la planification annuelle des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;
- Préparation des dossiers d'appel des offres et rapports d'ouverture de plis, coordination administrative des comités d'évaluation des offres, préparation des rapports d'évaluation des offres, et des contrats après l'obtention des avis de non objection du FIDA si c'est requis ;
- Développement des mécanismes de suivi de l'exécution des marchés et contrats ;
- Développement des statistiques de gestion qui permettront au PNUD et FIDA de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ;
- Formation du personnel de l'UGP et des bureaux régionaux sur les procédures de passation de marchés du FIDA y inclus les meilleures pratiques internationales du PNUD, et élargir cette formation au personnel responsable de l'élaboration des dossiers techniques.
- Pour tout processus de passation de marché, le PNUD s'assurera au préalable de la disponibilité des fonds, des termes de références ou cahiers de charge approuvés par FIDA, la conformité de l'activité avec le plan de travail approuvé et signé.

Le tableau suivant donne un aperçu de synthèse des pratiques du PNUD en matière de gestion de contrats de biens et achats. C'est un modèle d'organisation des tâches et responsabilités, qui est volontairement limité à un scénario dans le cadre d'appel d'offres non complexes. Cet exercice de synthèse permet de clarifier très précisément les rôles de chaque équipe et d'anticiper sur les délais associés à chaque opération. Il est facile par la suite de les adapter plus finement aux processus tels qu'ils seront définis ultérieurement ou à la nature même des appels d'offres à gérer.

Ce tableau met en évidence les différentes responsabilités engagées tout au long du suivi des étapes de procédure ; ces responsabilités, abrégée dans les tableaux se décomposent comme suit :

R = Désigne l'organisme à qui incombe la **Responsabilité** finale de la tâche.

- A** = Désigne le ou les organismes à qui incombent d'**Appuyer** l'organisme responsable de la tâche
- I** = Indique un devoir de prise et de réception d'**Information** par l'organisme concerné
- S** = Désigne l'organisme à qui incombe la **Supervision** de la tâche
- CDP** = Désigne la fonction de **Contrôle** sur l'application des procédures adoptées.
- (Atlas)** = Indique, associé aux différents organismes la possibilité d'utiliser l'ERP (Entreprise ressource planning) ATLAS dans l'accomplissement de la tâche par l'organisme concerné. Le système permet l'attribution de fonctions multiples et clairement délimitées telles que celle d'acheteur », de « payeur » etc. Ces fonctions s'attribuent par le biais de critères d'accès alloué à l'utilisateur au démarrage du projet et dans le cadre des procédures appliquées. C'est à la fois un facteur d'accélération des procédures et de contrôles « on line ».

Tableau # 1 : de synthèse et guides des procédures d'acquisitions et de partage des responsabilités
Procédure : Appel d'offre International

Étapes de la procédure		Répartition des responsabilités				Durée
		PNUD	Partenaires			Jours
			UGP	MARND R	FIDA	
1	Préparation des spécifications techniques		A	R		5
2	Études et analyses de marché et Budget estimatif	A	R	I		3
3	Préparation du document d'appel d'offre	R				2
4	Validation Budgétaire	R + atlas		I		1
5	Préparation du plan de publication	R/CDP	A			1
6	Préparation des critères de sélections	CDP	A	R		2
7	Publication du DAO dans la presse nationale (et internationale le cas échéant) et tout autre publication	R/CDP	A	I		28
8	Réception échanges courriers mails questions/réponses	R	A	I		21
9	Désignation, composition du comité d'évaluation	R/CDP	A	I		1
10	Réception et ouverture des offres	R	A			1
11	Réception et évaluation des offres sur la base des spécifications techniques et sélection de l'offre moins disante.	CDP	A	R		2
12	Préparation du rapport d'évaluation et recommandation	R	A			2
13	Examen du rapport d'évaluation et de recommandation pour révision, annexes copies des offres et spécifications. Techniques et modèle de contrat	CDP				2
14	Avis de non objection				R	7
15	Attribution du marché	R	A		I	1
16	Notification d'attribution du marché au fournisseur	R	A	I	I	2
17	Préparation et signature du contrat	R	A	I		5
18	Notification auprès des soumissionnaires non retenus	R	A			1
Suivi et réception des biens et services						
1	Suivi des diverses garanties d'exécution	R	A			V
2	Suivi des plans/calendriers de livraison	R	A			V
3	PV de réception des biens et services	A	R			V
4	Requête de paiement			R + atlas		V

V = variable

b.5. Le renforcement des capacités

La stratégie de renforcement des capacités sera peaufinée en fonction des résultats de l'audit et des recommandations des missions du FIDA. Cependant, le PNUD utilisera les constats et recommandations du dernier rapport d'audit du PPI-2 et PPI-3 déjà disponible pour les activités de renforcement.

Ces activités seront conduites par des experts du PNUD, des consultants ou des Institutions spécialisées et couvriront les domaines suivants où les faiblesses sont déjà connues :

- Reconstitution des archives afin d'établir les états financiers crédibles comme base comptable ;
- Rétablissement de la capacité administrative sur la base du manuel de procédures du programme ;
- Adoption des normes internationales en matière d'observance des règles du contrôle interne ;
- Formation du personnel à l'utilisation du logiciel Tompro ainsi qu'aux règles comptables et financières du programme.

b.6. Indicateurs de renforcement de capacités

Le tableau ci-après présente les indicateurs de renforcements des capacités au regard des résultats attendus (finance, comptabilité, passation de marchés, suivi évaluation et processus). Deux types d'indicateurs sont présentés :

- Les indicateurs de mesure des résultats de premier niveau permettant d'apprécier les actions directes du projet en termes de sessions de formation, modules, outils, etc.
- Les indicateurs de mesures des résultats du deuxième niveau permettant d'apprécier les impacts/changement en termes d'habilité au niveau du personnel.

Tableau # 2 : Indicateurs de performances

Domaine	Indicateurs de renforcement de capacités : de premier niveau	Indicateurs de renforcement de capacités : de deuxième niveau (impact)	Résultats
Finance, comptabilité et Passation de marchés	Délai de production des états financiers après à la fin de chaque trimestre par l'équipe du Ministère	Niveau d'habileté des cadres de l'UGP dans la préparation d'états financiers trimestriels et de fin d'exercice — de qualité	Les manuels du projet sont révisés et adaptés au nouveau contexte (<i>manuel d'Operations, manuel de gestion administrative, financière et comptables du PPI-3</i>).
	Nombre de nouveaux personnels recrutés et ceux redéployés et niveau d'appropriation Nombre de cadres formés de l'UGP sur les procédures de passation de marchés revues Qualité de l'audit et délai de soumission de rapport. Formation et certification internationale du responsable de passation de marché	Niveau d'appropriation des cadres de l'UGP dans l'utilisation des outils de contrôle interne et de gestion financière et comptables Niveau d'intégration du personnel et articulation du travail de l'UGP avec les structures pérennes du MARNDP (UEP, Unité de passation de marchés du projet du MARNDP ...). Niveau d'adaptation du nouveau personnel au nouveau contexte de travail selon les résultats de l'évaluation de performance des ressources humaines déterminant le transfert graduel des compétences ; Niveau d'autonomie de l'UGP dans la prise en charge responsable de la gestion administrative et financière des ressources financières du programme	L'UGP dispose d'outils comptables et de gestion adéquats Le niveau d'appropriation du personnel des modules de formation et des outils est évalué au moyen des épreuves. La Capacité de gestion administrative et financière de l'UGP de PPI renforcée Les états financiers et justification des avances sont faits dans le délai. UGP autonome assurant la prise en charge responsable de la gestion administrative et financière des ressources financières du programme au terme de l'accord du PNUD Un système de contrôle interne rigoureux, fiable et efficace : est établi approprié par l'UGP du projet PPI-III. Résultat de l'audit avec opinion favorable sans impact financier Délai de soumission des rapports d'audit respecté Système de passation de marchés revu, efficace, transparent et approprié par l'UGP

			Niveau d'appropriation des cadres de de l'UGP sur les procédures de passation de marchés revues. Inscription et Suivi effectif du Responsable de passation de marché a la certification CIPS.	Autre certification obtenue en passation de marchés.
Suivi et évaluation	Nombre de cadres de l'UGP, DES, DDA, BAC, formé sur le système de suivi revu Nombre d'outils de suivi révisés et développés.	Nombre d'accomplissement de nettoyage des comptes du projet : - La saisie des données comptables dans le logiciel Tompro - Les États financiers générés par le logiciel Tompro - Correction des écritures et exceptions dans tompro	Niveau d'appropriation des outils de suivi-évaluation par l'UGP	Les outils de suivi évaluation sont appropriés par les équipes de projet. Base de données effective pour le projet
Processus	Nombre de rapport soumis dans les délais (rapport trimestriels, états financiers...) Nombre de rapports exigés pour le décaissement soumis État du Processus administratif appliqué dans la mise en œuvre du projet			-Plan d'actions pour le renforcement de la gestion administrative et financière du projet PPI-III -Processus administratif simplifié et efficace

Calendrier des activités du programme de travail : Prise en charge réelle de la gestion administrative et financière pour le PPI-3

Ensemble des activités à réaliser Activité (tache)	Mois à compter du début de la mission											
	1	2	3	4	5	6	7	8		12	18	
Gestion des fonds												
Systèmes comptables												
Contrôle financier												
Procédures de passation des marchés												
Renforcement des capacités												
Suivi évaluation du processus d'apprentissage de l'UGP												

CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Résultat attendu tel qu'indiqué dans le cadre de résultats et de ressources du programme de pays :

La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.

Indicateurs d'Effet qu'indiqué dans le Cadre des Résultats et des Ressources du Programme de Pays, incluant la situation de référence (baseline) et cibles:

Prévalence de l'insécurité alimentaire

Outcome du Plan Stratégique 2014-2017: La capacité du système national de statistiques est renforcée, par plan sectorielle graduel, pour régulièrement collecter, produire, diffuser et utiliser des données fiables sur la situation socio-économique et démographique, pour la prise de décisions, l'élaboration des politiques et programmes et la lutte contre la pauvreté.

Stratégie de Partenariat :

Titre et no du Projet (ATLAS ID): 92199 Renforcement de la capacité de gestion administrative et financière de l'Unité de Coordination des Projets de Développement de la Petite Irrigation (PPI-II & III)

RESULTATS ATTENDUS (OUTPUTS)	CIBLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	1. INTRANTS (INPUTS)
Chaque Résultat (Output) deviendra éventuellement un Output ID dans ATLAS.	Utiliser cette colonne pour les projets plus complexes où il faut plus d'une année pour arriver au résultat	Enumérer les résultats d'activités et les actions y associées nécessaires à l'atteinte de chaque résultat ou des cibles annuelles. Chaque résultat d'activité deviendra éventuellement un Activity ID dans ATLAS.		Spécifier la nature et les coûts totaux des inputs UNDP nécessaires pour arriver à chaque résultat
Résultat 1.1 La gestion administrative et financière des projets PPI est assurée et les capacités du MARNDR sont	Cibles - La gestion financière du projet est réalisée selon le Procédure du	1. La gestion financière et le contrôle interne est assuré suivant les procédures établies a. Prolonger le contrat ou Recruter un expert en	PNUD	579 402,74 USD

RESULTATS ATTENDUS (OUTPUTS)	CIBLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	1. INTRANTS (INPUTS)
renforcées pour les questions de passation de marché. <i>Situation de référence (baseline) :</i> Faible capacité de gestion administrative et financière de l'Unité de Coordination des Projets du MARNDR <i>Indicateurs :</i> - Clôture effective du projet PPI-3 - Nombre de rapports financiers disponibles - Nombre de processus de passation de marchés qui respectent les procédures - plaintes mises en place Effet du Programme de : Résultat 1.2 Les capacités du MARNDR sont renforcées pour les questions administratives, financières et de passation de marché. <i>Situation de référence (baseline):</i> Le personnel du MARNDR n'a pas la capacité pour assurer la gestion administrative et financière	MARNDR/FIDA sur la base du mécanisme HACT	finances et contrôle interne (P4) b. Prolonger le contrat ou recruter une (1) Assistant Administratif et Financier pour les suivis financiers c. Prolonger le contrat ou recruter un informaticien archiviste d. Prolonger le contrat ou recruter 2 chauffeurs 2. Les procédures de passation de marché sont respectées a. Prolonger le contrat ou recruter un expert en passation de marché pour le suivi et respect des procédures (P3)		
Résultat 1.2 Les capacités du MARNDR sont renforcées pour les questions administratives, financières et de passation de marché. <i>Situation de référence (baseline):</i> Le personnel du MARNDR n'a pas la capacité pour assurer la gestion administrative et financière	Cibles - Au moins 6 cadres du MARNDR sont formés avec les Institutions spécialisées - Au moins 4 cadres bénéficient des programmes d'échange avec d'autres pays sud sous financement FIDA - Au moins 6 cadres de l'UGP/MARNDR seront inscrits sur les plateformes	1. Formation spécifique des cadres du MARNDR/UGP a. Envoyer 6 cadres fonctionnaires du MARNDR en formation à l'étranger dans les thématiques choisies par la Direction générale. 2. Le personnel de l'UGP est formé a. Réaliser les échanges d'expériences de 4	PNUD	142 050,00 USD

RESULTATS ATTENDUS (OUTPUTS)	CIBLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	1. INTRANTS (INPUTS)
<i>Indicateurs:</i> - Nb de personne ayant suivi des formations spécifiques - nb d'échange d'expérience avec d'autres projets en dehors du pays. - Nb de personne ayant complété les cours en ligne Effet du Programme de: La population, en particulier ses membres les plus vulnérables, ont un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois verts décents et aux ressources productives pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socioéconomique propice et inclusif	en ligne ou suivrons des formations avec les consultants.	membres du personnel de l'UGP et MARNDR avec d'autres projets sous-financement FIDA b. Faire bénéficier au moins à six (6) membres du personnel de l'UGP/MARNDR sur les cours spécifiques en ligne. 3. Les procédures administratives, financières et de passation de marché sont maîtrisées a. Prolonger le contrat ou recruter de l'assistante en passation de marché pour le suivi et respect des procédures (SB3) b. Formation en ligne ou physique avec une Institution étrangère de l'équipe de passation de marchés		

PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

née: 2018-2019

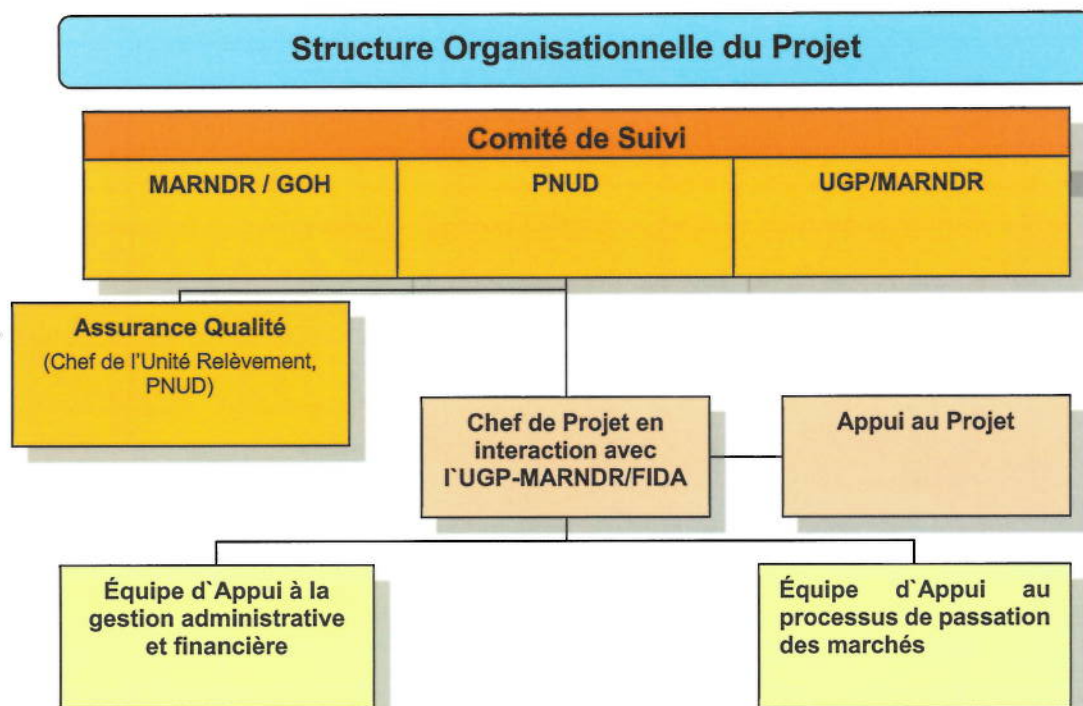
Résultats Attendus	Activités Planifiées	Budget prévu par année		Partie Responsable Budget et prévu		Budget prévu		
		2018	2019	2018	2019	Source de financement	Description du Budget	Montant
Résultat 1.1&1.2 :	Activité 3 : Gestion et suivi du projet							
La gestion administrative et financière des projets PPI est assurée et les capacités du MARNDR sont renforcées pour les questions de passation de marché jusqu'à la clôture financière du projet.	3.1. Experts internationaux	196 162,40	235 269,27	UNDP	UNDP	FIDA	60000	431 431,67
	3.2. Personnel d'appui	41 367,69	82 735,38	UNDP	UNDP	FIDA	71200	124 103,07
	3.3. Formation	47 350,00	94 700,00	UNDP	UNDP	FIDA	72200	142 050,00
	3.4 Mission de suivi terrain	3 456,00	6 912,00	UNDP	UNDP	FIDA	71600	10 368,00
	3.5 Fonctionnement	4 500,00	9 000,00	UNDP	UNDP	FIDA	72400	13 500,00
		292 836,09	428 616,65	UNDP	UNDP	FIDA		721 452,74
	Coopération du PNUD	115 433,30	231 607,70	UNDP	UNDP	UNDP	71000	327 531,61
TOTAL		608 651,39	660 224,35					1 268 875,74

*Le budget de fonctionnement de l'équipe d'appui du PNUD est inclus dans le PTBA

CONDITION DE DECAISSEMENT :

décaissement du budget de **721 452,74 USD** se réalisera comme suit :

- 40 % après la signature du document de projet entre les deux parties
- 20% à la soumission du rapport de financier au 31/12/2018
- 20% à la soumission du rapport financier au 30/06/2019
- 20% à la soumission d'achèvement du PPI-3.



ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET

Comité du projet

Le Comité de projet représente le groupe responsable des décisions relatives à l'orientation d'un projet en général, et lorsque des directives sont sollicitées par le Chef de projet, y compris l'approbation des révisions. Toute modification au Projet devra être approuvée par le Comité de Gestion en conformité avec les dispositions du document de l'offre technique et financière soumise par le PNUD et de tous les documents complémentaires.

Structure à mettre en place pour la prise en charge de la gestion administrative et financière :

Pour la prise en charge réelle de la gestion administrative et financière du projet, deux équipes seront constituées.

- Un pool d'experts composé de : (i) un Chef d'équipe /chef de projet Expert en gestion de projet et contrôle interne, (ii) un Expert en passation des marchés sera recruté par le PNUD pour assurer la gestion administrative et financière du projet, la construction de capacité et le transfert graduel de compétences.
- Une équipe administrative et financier constituée : Assistants Administratifs et financiers et 2 chauffeurs.

Pour assurer le contrôle de la qualité et la validation du travail des équipes, le PNUD mettra à disposition du projet sa structure organisationnelle :

- Personnel de soutien : (i) Cheffe d l'Unité Réduction de la Pauvreté dans laquelle sera intégrée le projet ; (ii) Chef du Pilier d'Inclusion Économique de l'Unité Réduction de la Pauvreté ; (iii) Chef de l'Unité Informatique ; et (iv) Cheffe de l'Unité de Passation des Marchés.
- Experts internationaux : des profils seront identifiés pendant le diagnostic des capacités.

Localisation physique du personnel

L'équipe du PNUD est déjà basée au MARNDR dans deux maisons préfabriquées installées dans l'espace physique du projet PPI-3 et elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe du projet. Cependant, il est à noter que les experts du PNUD se déplacent souvent au bureau central à Reimbold (Bourdon) pour initier ou finaliser des transactions financières, des processus de de passation de marchés ou pour faire le suivi des dossiers, ce qui a permis d'avoir des résultats cités plus haut .

En outre, il est à signaler que les experts du PNUD sont des fonctionnaires du Système des Nations Unies qui sont assujettis aux règles et aux mesures de sécurité de institution en cas de crises.

Chef de projet, expert en finances et contrôle interne

Le Chef de projet est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties. Le Chef de projet travaillera en parfaite collaboration avec l'Unité de Coordination des projets PPIs et le PNUD.

Le Chef de projet travaille sous l'autorité du comité de projet et selon les normes établies par ce comité.

Le Chef de projet du projet assurera les fonctions suivantes :

- Planification : élaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le Coordonnateur de UGP
- Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties.
- Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet

Un(e) expert(e) en passation de marché

L'expert en passation de marché sera responsable de la bonne gestion de tous les processus d'achats selon les procédures établies et de faire la liaison avec l'UGP pour au même temps, renforcer encore plus les capacités de l'UGP du MARND.

Support du projet- Assistants Administratifs

Le rôle de support au projet fournit au/à la Chef de projet un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet ou du Chef de projet.

Assurance du projet

La fonction d'Assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de projet, mais peut être déléguée.

La fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées¹. Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD.

VII. CADRE GENERAL DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

1. Modalités de suivi

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet devra être suivi selon les modalités suivantes:

a. Rapports obligatoires soumis par le Chef de projet

- i. Un rapport trimestriel élaboré sur la base d'une revue trimestrielle permettra d'enregistrer les progrès du projet en vue de la réalisation des résultats attendus. Cette revue s'effectuera selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de Gestion de la Qualité ci-dessous.
- ii. Un rapport de revue annuelle devra être élaboré par le/a Chef de projet et partagé avec le Comité de projet et les Comité des Résultats. Le rapport annuel devra être préparé sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analyser la contribution annuelle du projet aux résultats attendus.

b. Outils de suivi à disposition du Chef de projet

- i. Un Journal des Problèmes devra être élaboré et mis à jour par le/la Chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement.
- ii. Sur la base de l'analyse de risque initiale un journal des risques devra être élaboré et mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet.
- iii. Un Journal des enseignements tirés devra aussi être élaboré et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du projet, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des Enseignements tirés en fin de projet.

c. - Suivi effectué par l'Assurance du projet

- i. Les journaux des risques et problèmes devront être mis à jours dans Atlas par l'Assurance du projet sur une base trimestrielle
- ii. Les informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par le Chef de projet devront être saisies dans Atlas à la fin de chaque trimestre.
- iii. Sur la base des informations saisies dans Atlas, un rapport trimestriel sera présenté au Comité du projet par l'Assurance du projet.
- iv. Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

¹ Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au projet et d'Assurance du projet, afin de maintenir l'indépendance du contrôle qualité élaborée par l'Assurance du projet.

d. Suivi effectué par le Comité de projet

- i. Revue Annuelle : sur la base du rapport annuel mentionné ci-dessus, une revue annuelle doit avoir lieu. Elle doit être menée par le Comité de Projet et les principales parties prenantes du projet doivent y participer. Elle s'attache à évaluer les progrès du projet et sa contribution aux produits prévus, tout en assurant que cet avancement permet au projet de rester dans les résultats plus généraux de développement du CPAP. Cette revue doit être organisée par le/la Chef de projet pendant le 4ème trimestre de l'année, ou juste après, afin de mesurer la performance du projet et discuter du Plan de Travail Annuel pour l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue devra constituer une évaluation finale.
- ii. Le Comité de projet peut aussi être sollicité pour tout dépassement du seuil de tolérance par rapport au plan du projet (budget, activités, produits, autres), aggravation d'un risque ou émergence d'un problème majeur.

2. Évaluation

Il est prévu une évaluation à la fin du projet à travers le rapport d'achèvement.

VIII.

Quality Management for Project Activity Results

OUTPUT 1: La gestion administrative et financière des projets PPI est assurée.		
Activity Result 3 (Atlas Activity ID)	Mise en œuvre du Plan d'action	Start Date: 01 Juillet 2018 End Date: 31 Decembre 2019
Purpose	Prendre en charge la gestion financière et administrative des projet PPI-3 y compris sa clôture	
Description	- Prolongation du contrat ou recrutement d'une équipe avec au moins 2 experts pour assurer la gestion administrative et financière et l'appui au procurement - Prise en charge du processus de gestion financière et de la passation de marché des projets PPI	
Quality Criteria <i>how/with what indicators the quality of the activity result will be measured?</i>	Quality Method <i>Means of verification, what method will be used to determine if quality criteria has been met?</i>	Date of Assessment <i>When will the assessment of quality be performed?</i>
2 experts sont recrutés ou les contrats sont prolongés pour assurer la gestion financière et l'appui passation de marchés	Des contrats d'engagements sont signés avec les Experts	Des évaluations de performances sont réalisées par le PNUD à la fin de leur contrat.
Toutes les dépenses sont éligibles et tous les rapports justificatifs envoyés au FIDA sont acceptés. Les rapports d'audit sont favorables	Les procédures sont appropriées et respectées dans toutes leurs intégralités. Les rapports financiers sont élaborés à temps Les rapports d'audits	Rapports financiers trimestriels Rapport d'audit annuel Demande de non objection toujours octroyée par le FIDA

IX. LEGAL CONTEXT

Click [here for the standard text](#).

X. ANNEXES

Analyse de risques. Utiliser les format standard [Risk Log template](#). Faire reference aux instructions du document [Deliverable Description of the Risk Log](#).

Accords. Tout accord additionnels, tels les accords de coûts partagés (cost sharing agreements), accord de coopération de projet (project cooperation agreement) signé avec une ONG² (lorsque l'ONG est désignée comme organisme de mise en œuvre) devraient être annexés.

Termes of référence: Les TDR du personnel clé des projets devraient être développé et annexé.

Évaluation des Capacités: Les résultats de l'évaluation des capacités des partenaires de mise en oeuvre (Incluant le micro Assessment HACT)

Clauses particulières. In case of government cost-sharing through the project which is not within the CPAP, the following clauses should be included:

1. The schedule of payments and UNDP bank account details.
2. The value of the payment, if made in a currency other than United States dollars, shall be determined by applying the United Nations operational rate of exchange in effect on the date of payment. Should there be a change in the United Nations operational rate of exchange prior to the full utilization by the UNDP of the payment, the value of the balance of funds still held at that time will be adjusted accordingly. If, in such a case, a loss in the value of the balance of funds is recorded, UNDP shall inform the Government with a view to determining whether any further financing could be provided by the Government. Should such further financing not be available, the assistance to be provided to the project may be reduced, suspended or terminated by UNDP.
3. The above schedule of payments takes into account the requirement that the payments shall be made in advance of the implementation of planned activities. It may be amended to be consistent with the progress of project delivery.
4. UNDP shall receive and administer the payment in accordance with the regulations, rules and directives of UNDP.
5. All financial accounts and statements shall be expressed in United States dollars.
6. If unforeseen increases in expenditures or commitments are expected or realized (whether owing to inflationary factors, fluctuation in exchange rates or unforeseen contingencies), UNDP shall submit to the government on a timely basis a supplementary estimate showing the further financing that will be necessary. The Government shall use its best endeavors to obtain the additional funds required.
7. If the payments referred above are not received in accordance with the payment schedule, or if the additional financing required in accordance with paragraph []above is not forthcoming from the Government or other sources, the assistance to be provided to the project under this Agreement may be reduced, suspended or terminated by UNDP.
8. Any interest income attributable to the contribution shall be credited to UNDP Account and shall be utilized in accordance with established UNDP procedures.

² For GEF projects, the agreement with any NGO pre-selected to be the main contractor should include the rationale for having pre-selected that NGO.

In accordance with the decisions and directives of UNDP's Executive Board:

The contribution shall be charged:

- (a) [7%]cost recovery for the provision of general management support (GMS) by UNDP headquarters and country offices
- (b) Direct cost for implementation support services (ISS) provided by UNDP and/or an executing entity/implementing partner.

9. Ownership of equipment, supplies and other properties financed from the contribution shall vest in UNDP. Matters relating to the transfer of ownership by UNDP shall be determined in accordance with the relevant policies and procedures of UNDP.

10. The contribution shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures provided for in the financial regulations, rules and directives of UNDP."

1



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Certificat d'Accomplissement Fiscal "B"

Quitus

La Direction Générale des Impôts, représentée par son Directeur Général M. MIRADIN MORLAN..... identifié
au numéro 003-084-512-8..... Certifie et atteste que l'Importateur, P N U D.....
identifié au NIF # 000-810-232-1....., et porteur de l'Agrément # 112-01-058....., enrôlé à la

Direction Générale des Impôts est en règle avec les Lois fiscales de la République d'Haïti.

La durée de validité du présent certificat porte sur la période allant du 15 OCTOBRE 2015 VOIR VERSO au

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit. Uniquement pour les opérations dénommées.

Fait à Port-au-Prince, le 15 OCTOBRE 2015.....


Signature autorisée
(Scann)

1ERE VALIDITE DU 15 OCTOBRE 2015 AU 15 OCTOBRE 2016


~~SIGNATURE AUTORISEE~~

2EME VALIDITE DU 10 NOVEMBRE 2016 AU 10 NOVEMBRE 2017


~~SIGNATURE AUTORISEE~~

3EME VALIDITE DU 9 NOVEMBRE 2017 AU 9 NOVEMBRE 2018


~~SIGNATURE AUTORISEE~~

FAX



Investir dans les populations rurales

Email: attention: mjeanlouis@agriculture.gouv.ht

À: M. Branly Eugène
Directeur Général,
Ministère de l'Agriculture des Ressources,
Naturelles et du Développement Rural
République d'Haïti.

DE: Francisco Pichon
Chargé de Portefeuille,
FIDA

DATE: 23 août 2018

OBJET: Projet de développement de la Petite Irrigation, 3^e phase (PPI-3), DSF-G-8103 /
Demande de non objection à la proposition du PNUD pour l'extension de l'accord
avec le MARNDR.

Monsieur le Directeur Général,

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a reçu du PPI-3 une demande de non objection, datée du 13 mai 2018, relative à la proposition du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour l'extension de l'accord avec le MARNDR couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019.

Suite aux remarques formulées par le FIDA, des documents additionnels incluant une lettre d'intention émanant de la Direction Générale du MARNDR, une proposition méthodologique révisée décrivant l'approche, les Curriculum Vitae (CVs) des Experts et une nouvelle proposition financière révisée datée du 22 août 2018, ont été complétés au dossier les 27 juillet et 22 août 2018.

Après analyse de l'ensemble de ces documents soumis, le FIDA a le plaisir de vous informer qu'il accorde sa non objection à la signature de cet accord.

Le FIDA vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de sa plus haute considération.

Francisco Pichon
Chargé de Portefeuille,
Division d'Amérique latine et des Caraïbes